

SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO

ANNEXE 31
PUBLIQUE

Communiqué de presse de la CNDHCI en date du 6 août 2013

Déclaration de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire relative a la mise en liberte provisoire de 14 detenus de la crise postelectorale et à la tentative d'evasion à la prison civile de Bouaké



Mise à jour le Samedi, 10 Août 2013 16:27 Samedi, 10 Août 2013 14:19

L'actualité a été dominée le lundi 5 août 2013, par une décision de la justice ivoirienne de mise en liberté provisoire de quatorze (14) détenus de la crise postélectorale et une tentative d'évasion de la prison civile de Bouaké.

Relativement à la décision de Justice de mise en liberté provisoire de quatorze (14) détenus de la crise postélectorale, la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI)

prend acte de cette évolution de la procédure judiciaire, salue cette troisième vague de libération de prisonniers, souhaite qu'elle contribue à la décrispation de l'atmosphère politique et favorise la paix sociale et la réconciliation nationale que le peuple de Côte d'Ivoire appelle de tous ses vœux.

Aussi, la CNDHCI invite-elle la Justice ivoirienne à accélérer les procédures dans le respect strict des délais et des formes, en vue de garantir le droit à un procès juste et équitable pour ces personnes.

Par ailleurs, la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire déploreque, dans la journée du 5 août 2013, une tentative d'évasion à la prison civile de Bouaké ait occasionné des blessés et de nombreux dégâts matériels. La CNDHCI exprime sa vive préoccupation et s'inquiète de la récurrence des tentatives d'évasion dans les prisons ivoiriennes.

La CNDHCI invite le Gouvernement à prendre toutes les mesures urgentes et nécessaires en vue de mettre un terme à ces tentatives d'évasion qui sont de nature à jeter le discrédit sur l'administration pénitentiaire.

Face aux violations des Droits de l'Homme qu'occasionnent régulièrement ces évènements, la CNDHCI demande au Gouvernement de prendre toutes les mesures appropriées pour assurer la protection des populations, du personnel pénitentiaire et des détenus exposés à la violence des autres pensionnaires.

Pour sa part, la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire envisage, la mise en place en son sein, d'un comité d'étude sur la situation générale des prisons sur toute l'étendue du territoire national, pouvant donner lieu à des recommandations au Gouvernement.

Fait à Abidjan le 6 août 2013

LA PRESIDENTE / EZOUERU P. BADJO